

RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 3 MARS 2020

Salle polyvalente de La Chapelle Saint Rémy

Conseillers communautaires présents :

M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de M. Jacky TACHEAU), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Conseillers communautaires excusés :

M. Eric BARBIER, M. Pierre BOULARD, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Gaëtan THOMAS), Mme Camille MORIN-BURRE, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Jacky TACHEAU (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX).

Secrétaire de séance : M. Dominique EDON

I - COMPTE RENDU DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions n°2020-25 à 2020-68 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

II - DELIBERATIONS

1. ADMINISTRATION GENERALE : ADHESIONS POUR L'ANNEE 2020 A L'ASSOCIATION « AMICALE DES MAIRES, ADJOINTS ET PRESIDENTS D'EPCI DE LA SARTHE » ET AU CAUE

DECIDE de reconduire en 2020 son adhésion à plusieurs organismes, à savoir :

- l'association « Amicale des Maires, Adjointes et Présidents d'E.P.C.I. de la Sarthe »,
- et l'association « Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Sarthe ».

INSCRIT de ce fait, au budget primitif 2020 les sommes correspondantes aux adhésions soit :

- 1 758,68 € pour l'Amicale des Maires, Adjointes et Présidents d'EPCI,
- et 2 295,12 € pour le CAUE.

Adopté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS SUITE A ERREUR MATERIELLE

RAPPELLE que le 17 décembre 2019, le Conseil a procédé à la mise à jour du tableau des effectifs suite à différentes suppressions de postes liées soit à un transfert de compétence soit à des avancements de grade.

PREND ACTE que lors de cette opération, un poste, celui de collaborateur de cabinet n'a pas été repris dans le tableau des emplois et des effectifs alors même qu'il n'a pas fait l'objet de la procédure de suppression de poste.

EST INFORME qu'il convient de corriger cette erreur matérielle et de rétablir ledit poste en l'intégrant à nouveau dans le tableau des emplois et des effectifs.

DECIDE de valider la rectification de cette erreur matérielle et d'approuver le tableau des effectifs et des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

3. INSTITUTIONS : COMMUNICATION DE L'ETAT DES INDEMNITES DES ELUS

EST INFORME que conformément à l'article L. 5211-12-1 du CGCT qui dispose : « Chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat (...) ou de toute société (...) ou filiale d'une de ces sociétés. », un état des indemnités de toutes natures des élus doit être communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

PREND ACTE de l'état des indemnités de toutes nature à raison des mandats communautaires (CCHS, Syvalorm, Syndicat du Bassin de la Sarthe, Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe, Pays, Syndicat Départemental d'Aménagement Numérique, Syndicat Mixte des Gens du Voyage) :

Prénom	NOM	Montant brut chargé annuel 2019	Montant brut chargé mensuel 2020*
Lucien	BRETON	5 782,32 €	
Jean-Paul	DUBOIS	5 782,32 €	
Patricia	EDET	5 782,32 €	
Philippe	GALLAND	6 548,76 €	
André-Pierre	GUITTET	7 486,08 €	
Josette	JACOB	5 782,32 €	
Michel	LANDAIS	7 486,08 €	
Michèle	LEGESNE	5 782,32 €	
Marie-Thérèse	LEROUX	12 267,24 €	
Michel	ODEAU	15 076,20 €	182,02 €
José	PLANS	5 782,32 €	
Thierry	RENVOIZE	5 782,32 €	
Didier	REVEAU	17 697,01 €	
Patricia	VILLARME	5 782,32 €	

* Tout montant inscrit en 2020 correspond au versement d'une indemnité liée à la création d'une nouvelle structure intercommunale récente et pour laquelle aucune indemnité n'a été versée en 2019. Pour les indemnités versées en 2019, elles continueront à être versées mensuellement a-minima jusqu'à la fin du mandat.

4. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET GENERAL

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOpte le compte de gestion 2019 du budget général qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	12 004 230,82 €
☞ Recettes	12 550 521,48 €
☞ Résultat de l'exercice 2019	546 290,66 €
☞ Résultat N-1	2 133 069,12 €
☞ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	2 679 359,78 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	4 394 473,80 €
☞ Recettes	5 863 054,99 €
☞ Résultat de l'exercice 2019	1 468 581,19 €
☞ Résultat N-1	- 1 699 883,57 €
☞ Résultat cumulé au 31/12/19 - Déficit	- 231 302,38 €

Adopté à l'unanimité

5. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTE le compte de gestion 2019 du budget annexe des Ordures Ménagères qui se décompose comme suit :

✓ Dépenses	2 515 305,00 €
✓ Recettes	2 523 010,70 €
✓ Résultat de l'exercice 2019	7 705,70 €
✓ Résultat reporté N-1	- 5 559,80 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	2 145,90 €

Adopté à l'unanimité

6. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTE le compte de gestion 2019 du budget annexe SPANC qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

✓ Dépenses	19 567,11 €
✓ Recettes	9 923,00 €
✓ Résultat de l'exercice	- 9 644,11 €
✓ Résultat reporté N-1	8 880,59 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Déficit	- 763,52 €

➔ Section d'investissement

✓ Dépenses	189 028,57 €
✓ Recettes	189 028,57 €
✓ Résultat de l'exercice	0 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	0 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/19	0 €

Adopté à l'unanimité

7. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTE le compte de gestion 2019 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

✓ Dépenses	181 900,04 €
✓ Recettes	226 020,86 €
✓ Résultat de l'exercice – Excédent	44 120,82 €
✓ Résultat de fonctionnement reporté N-1	- 42 232,07 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	1 888,75 €

➔ Section d'investissement

✓ Dépenses	164 117,22 €
✓ Recettes	172 339,93 €
✓ Résultat de l'exercice - Excédent	8 222,71 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	- 172 339,93 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Déficit	- 164 117,22 €

8. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE URBANISME

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTE le compte de gestion 2019 du budget annexe Urbanisme qui se décompose comme suit :➔ **Section de fonctionnement**

✓ Dépenses	54 934,97 €
✓ Recettes	50 994,93 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice – Déficit	- 3 940,04 €
✓ Solde de fonctionnement reporté N-1	21 918,15 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	17 978,11 €

➔ **Section d'investissement**

✓ Dépenses	0 €
✓ Recettes	0 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice	0 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	3 983,99 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	3 983,99 €

Adopté à l'unanimité

9. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE RAM

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTE le compte de gestion 2019 du budget annexe RAM qui se décompose comme suit :➔ **Section de fonctionnement**

✓ Dépenses	130 185,17 €
✓ Recettes	127 521,66 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice - Déficit	- 2 663,51 €
✓ Solde de fonctionnement reporté N-1	10 099,01 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	7 435,50 €

➔ **Section d'investissement**

✓ Dépenses	3 168,70 €
✓ Recettes	4 917,35 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice - Excédent	1 748,65 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	- 1 484,34 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	264,31 €

Adopté à l'unanimité

10. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GENERAL

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTE le compte administratif 2019 du budget général se présentant ainsi :➔ **Section de fonctionnement**

☞ Dépenses	12 004 230,82 €
☞ Recettes	12 550 521,48 €
	<hr/>
☞ Résultat de l'exercice 2019	546 290,66 €
☞ Résultat N-1	2 133 069,12 €
	<hr/>
☞ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	2 679 359,78 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	4 394 473,80 €
☞ Recettes	<u>5 863 054,99 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2019	1 468 581,19 €
☞ Résultat N-1	<u>- 1 699 883,57 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/19 - Déficit	- 231 302,38 €

Intégration des Restes à Réaliser :

- En dépenses	705 806,00 €
- En recettes	<u>2 358 874,00 €</u>

✓ **Résultat après Restes à réaliser au 31/12/19** **1 421 765,62 €**

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

11. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTE le compte administratif 2019 du budget annexe des Ordures Ménagères se présentant ainsi :

✓ Dépenses	2 515 305,00 €
✓ Recettes	<u>2 523 010,70 €</u>
✓ Résultat de l'exercice 2019	7 705,70 €
✓ Résultat reporté N-1	<u>- 5 559,80 €</u>
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	2 145,90 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

12. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTE le compte administratif 2019 du budget annexe SPANC se présentant ainsi :

➔ Section de fonctionnement

✓ Dépenses	19 567,11 €
✓ Recettes	<u>9 923,00 €</u>
✓ Résultat de l'exercice	- 9 644,11 €
✓ Résultat reporté N-1	<u>8 880,59 €</u>
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Déficit	- 763,52 €

➔ Section d'investissement

✓ Dépenses	189 028,57 €
✓ Recettes	<u>189 028,57 €</u>
✓ Résultat de l'exercice	0 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	<u>0 €</u>
✓ Résultat cumulé au 31/12/19	0 €

Intégration des Restes à Réaliser :

- En dépenses	177 918,00 €
- En recettes	<u>177 918,00 €</u>

✓ **Résultat après Restes à réaliser au 31/12/19** **0 €**

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

13. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTÉ le compte administratif 2019 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne se présentant ainsi :

→ **Section de fonctionnement**

✓ Dépenses	181 900,04 €
✓ Recettes	226 020,86 €
✓ Résultat de l'exercice – Excédent	44 120,82 €
✓ Résultat de fonctionnement reporté N-1	- 42 232,07 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	1 888,75 €

→ **Section d'investissement**

✓ Dépenses	164 117,22 €
✓ Recettes	172 339,93 €
✓ Résultat de l'exercice - Excédent	8 222,71 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	- 172 339,93 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Déficit	- 164 117,22 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

14. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE URBANISME

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTÉ le compte administratif 2019 du budget annexe Urbanisme se présentant ainsi :

→ **Section de fonctionnement**

✓ Dépenses	54 934,97 €
✓ Recettes	50 994,93 €
✓ Résultat de l'exercice – Déficit	- 3 940,04 €
✓ Solde de fonctionnement reporté N-1	21 918,15 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	17 978,11 €

→ **Section d'investissement**

✓ Dépenses	0 €
✓ Recettes	0 €
✓ Résultat de l'exercice	0 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	3 983,99 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	3 983,99 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

15. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE RAM

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTÉ le compte administratif 2019 du budget annexe RAM se présentant ainsi :

→ **Section de fonctionnement**

✓ Dépenses	130 185,17 €
✓ Recettes	127 521,66 €
✓ Résultat de l'exercice - Déficit	- 2 663,51 €
✓ Solde de fonctionnement reporté N-1	10 099,01 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	7 435,50 €

→ **Section d'investissement**

✓ Dépenses	3 168,70 €
✓ Recettes	4 917,35 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice - Excédent	1 748,65 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	- 1 484,34 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	264,31 €

Intégration des Restes à Réaliser :

- En dépenses	0,00 €
- En recettes	329,00 €
	<hr/>

✓ **Résultat après Restes à réaliser au 31/12/19** **593,31 €**

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

16. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GENERAL

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2019 :

- En fonctionnement, un excédent cumulé de 2 679 359,78 €
- En investissement,
 - ✓ un déficit cumulé avant intégration des RAR de - 231 302,38 €

Intégration des Restes à Réaliser :

- en dépenses	705 806,00 €
- en recettes	2 358 874,00 €
	<hr/>

- ✓ un excédent après intégration des RAR de 1 421 765,62 €

DECIDE en conséquence l'affectation suivante sur le budget primitif 2020 :

- Report de fonctionnement (compte R002) 2 679 359,78 €
- Report d'investissement (compte D001) 231 302,38 €.

Adopté à l'unanimité

17. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2019 du budget annexe des Ordures Ménagères :

✓ Dépenses	2 515 305,00 €
✓ Recettes	2 523 010,70 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice 2019	7 705,70 €
✓ Résultat reporté N-1	- 5 559,80 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent	2 145,90 €

DECIDE de reporter cette somme de 2 145,90 € au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*) du budget annexe des Ordures Ménagères de l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

18. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2019 du budget annexe SPANC :

→ **Section de fonctionnement**

✓ Dépenses	19 567,11 €
✓ Recettes	9 923,00 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice	- 9 644,11 €

✓ Résultat reporté N-1	8 880,59 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/19 - Déficit	<u>- 763,52 €</u>
→ Section d'investissement	
✓ Dépenses	189 028,57 €
✓ Recettes	<u>189 028,57 €</u>
✓ Résultat de l'exercice	0 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	<u>0 €</u>
✓ Résultat cumulé au 31/12/19	0 €
<u>Intégration des Restes à Réaliser :</u>	
- En dépenses	177 918,00 €
- En recettes	<u>177 918,00 €</u>
✓ Résultat après Restes à réaliser au 31/12/19	0 €

DECIDE de reporter la somme de 763,52 € au compte D002 (*Résultat de fonctionnement reporté en dépenses*) du budget annexe du SPANC de l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

19. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2019 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne :

- ↳ **Section de fonctionnement**
Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent.....1 888,75 €
- ↳ **Section d'investissement**
Résultat cumulé au 31/12/19 - Déficit - 164 117,22 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2020 ZA Sceaux sur Huisne les sommes suivantes :

- Au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*) 1 888,75 €
- Au compte D001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses*) 164 117,22 €

Adopté à l'unanimité

20. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE URBANISME

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2019 du budget annexe Urbanisme :

- ↳ **Section de fonctionnement**
Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent.....17 978,11 €
- ↳ **Section d'investissement**
Résultat cumulé au 31/12/19 - Excédent 3 983,99 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2020 Urbanisme les sommes suivantes :

- ↳ Report de fonctionnement (compte R002)17 978,11 €
- ↳ Report d'investissement (compte R001)3 983,99 €

Adopté à l'unanimité

21. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE RAM

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2019 du budget annexe RAM :

- ↳ **En fonctionnement**, un excédent cumulé de7 435,50 €
- ↳ **En investissement**,
 - ✓ un excédent avant intégration des RAR de264,31 €
 - Intégration des Restes à Réaliser :
 - en dépenses 0,00 €
 - en recettes 329,00 €
 - ✓ un excédent après intégration des RAR de593,31€

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2020 RAM les sommes suivantes :

- Au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*) 7 435,50 €
- Au compte R001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté en recettes*) 264,31 €

Adopté à l'unanimité

22. FISCALITE : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020

DECIDE de maintenir les taux de fiscalité pour l'année 2020.

VOTE par conséquent les taux de fiscalité directe locale pour 2020 comme suit :

- ↳ Taxe habitation 3,68 %
- ↳ Foncier Bâti 2,53 %
- ↳ Foncier non bâti 4,19 %
- ↳ CFE 20,98 %

Adopté à l'unanimité

23. ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2020

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

VOTE le budget général 2020 qui se décompose de la façon suivante :

Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à **13 446 035 €** et se présente comme suit :

En dépenses :

- ↳ Chapitre D 011 Charges à caractère général 1 131 952 €
- ↳ Chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés 918 245 €
- ↳ Chapitre D 014 Atténuations de produits 6 229 532 €
- ↳ Chapitre D 022 Dépenses imprévues 175 000 €
- ↳ Chapitre D 023 Virement à la section d'investissement 1 831 276 €
- ↳ Chapitre D 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections 785 732 €
- ↳ Chapitre D 65 Autres charges de gestion courante 1 756 399 €
- ↳ Chapitre D 66 Charges financières 65 785 €
- ↳ Chapitre D 67 Charges exceptionnelles 549 114 €
- ↳ Chapitre D 68 Dotations aux provisions 3 000 €

En recettes :

- ↳ Chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 679 842 €
- ↳ Chapitre R 013 Atténuations de charges 5 118 €
- ↳ Chapitre R 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 35 742 €
- ↳ Chapitre R 70 Produits des services et ventes diverses 220 817 €
- ↳ Chapitre R 73 Impôts et taxes 8 771 769 €
- ↳ Chapitre R 74 Dotations, subventions et participations 1 510 307 €
- ↳ Chapitre R 75 Autres produits de gestion courante 217 350 €
- ↳ Chapitre R 77 Produits exceptionnels divers 2 590 €
- ↳ Chapitre R 78 Reprises sur amortissements et provisions 2 500 €

Pour la section d'investissement, elle s'élève à **9 256 891 €** et se présente comme suit :

En dépenses :

- ↳ Chapitre D 001 Solde d'exécution d'investissement reporté 204 779 €
- ↳ Chapitre D 020 Dépenses imprévues 45 000 €
- ↳ Chapitre D 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections 35 742 €
- ↳ Chapitre D 16 Emprunts et dettes assimilées 811 540 €
- ↳ Chapitre D 20 Immobilisations incorporelles 1 910 794 €
- ↳ Chapitre D 204 Subventions d'équipement versées 1 106 809 €
- ↳ Chapitre D 21 Immobilisations corporelles 3 287 180 €
- ↳ Chapitre D 23 Immobilisations en cours 1 667 300 €
- ↳ Chapitre D 27 Autres immobilisations financières 168 747 €
- ↳ Chapitre D 45 Opérations d'investissement pour le compte de tiers 19 000 €

En recettes :

- ↳ Chapitre R 021 Virement de la section de fonctionnement 1 831 276 €
- ↳ Chapitre R 024 Produit des cessions 54 724 €

↳ Chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	785 732 €
↳ Chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	160 000 €
↳ Chapitre R 13	Subventions d'investissement	3 864 438 €
↳ Chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000 €
↳ Chapitre R 27	Autres immobilisations financières	32 638 €
↳ Chapitre R 45	Opérations d'investissement pour le compte de tiers	28 083 €

Interventions :

- M. BELLENCONTRE pour demander la différence sur le R002 sur le Budget et l'arrêt des résultats du point précédent.
- M. REVEAU pour expliquer que dans le R002 a été intégré le résultat de fonctionnement du SMPAEBGHS suite à la dissolution du Syndicat, ce qui augmente légèrement le R002 inscrit au budget.
- Mme LEGESNE pour demander des précisions sur le montant des tablettes.
- M. REVEAU pour répondre qu'il y a 100 tablettes commandées dont un volant de tablettes commandées pour les commissions. Le cout avoisine les 650 € par tablette.

Adopté à l'unanimité

24. FISCALITE : VOTE DES TAUX DES ORDURES MENAGERES 2020

DECIDE des taux 2020 suivants :

Code (CCHS et services fiscaux)	Communes	Taux 2020
ZONE 1	La Ferté-Bernard (hors périphérie)	9,44 %
ZONE 2	La Ferté-Bernard périphérie	9,22 %
ZONE 3	24 communes (hors La Ferté-Bernard)	8,11 %

Adopté à l'unanimité

25. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES 2020

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOpte le budget annexe des Ordures Ménagères 2020 dont la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 2 495 629 €.

PREND ACTE de la répartition entre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la participation provenant du budget général selon le ratio 82 % - 18 %.

DECIDE :

- que le budget 2020 des ordures ménagères s'articule comme suit :

Pour la section de fonctionnement – Dépenses

↳ Charges à caractère général	839 660,00 €	2 495 629 €
↳ Autres charges de gestion courante	1 655 969,00 €	

Pour la section de fonctionnement – Recettes

↳ Résultat de fonctionnement reporté	2 146,00 €	} 2 495 629 €
↳ Produit de la TEOM	2 044 656,00 €	
↳ Participation du budget général	448 827,00 €	

- de verser au SYVALORM, la somme de 2 495 629 € au titre de la participation 2020,
- que la participation du budget général au budget annexe Ordures ménagères pour 2020 s'élève à 448 827€.

Adopté à l'unanimité

26. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE SPANC 2020

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOpte le budget annexe SPANC 2020 qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement s'élève à 94 436 €.

Section de fonctionnement – Dépenses

↳ Chapitre D 002 – Résultat de fonctionnement reporté	764 €
↳ Chapitre D 011 – Charges à caractère général	75 000 €
↳ Chapitre D 012 – Charges de personnel	10 572 €
↳ Chapitre D 67 – Charges exceptionnelles	8 100 €
↳ Chapitre D 68 – Dotations aux provisions pour risques	0 €

Section de fonctionnement – Recettes

↳ Chapitre R 70 – Redevances ANC	77 172 €
↳ Chapitre R 74 – Subventions d'exploitation	8 400 €
↳ Chapitre R 77 – Produits exceptionnels	8 100 €
↳ Chapitre R 78 – Reprises sur provisions	764 €

La Section d'investissement s'élève à 180 000 €.

Section d'investissement – Dépenses

↳ Chapitre D 45 – Comptabilité distincte rattachée	180 000 €
--	-----------

Section d'investissement – Recettes

↳ Chapitre R 45 – Comptabilité distincte rattachée	180 000 €
--	-----------

DECIDE de procéder à une reprise de la provision pour risques et charges afin de couvrir le résultat déficitaire 2019 de 763,52 €. Cette écriture sera régularisée dans le courant de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

27. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE 2020

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTE le budget annexe ZA Sceaux sur Huisne 2020 qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement s'élève à 195 526 €.

En dépenses :

↳ Chapitre D 011 – Charges à caractère général	31 407 €
↳ Chapitre D 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	164 118 €
↳ Chapitre D 65 – Autres charges de gestion courante	1 €

En recettes :

↳ Chapitre R 002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 889 €
↳ Chapitre R 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 747 €
↳ Chapitre R 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 640 €
↳ Chapitre R 75 – Autres produits de gestion courante	250 €

La Section d'investissement s'élève à 332 865 €.

En dépenses :

↳ Chapitre D 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	164 118 €
↳ Chapitre D 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 747 €

En recettes :

↳ Chapitre R 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	164 118 €
↳ Chapitre R 016 – Emprunts et dettes assimilées	168 747 €

Adopté à l'unanimité

28. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE URBANISME 2020

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTE le budget annexe Urbanisme 2020 qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement s'élève à 64 703 €.

En dépenses :

↳ Chapitre D 011 – Charges à caractère général	10 253 €
↳ Chapitre D 012 – Charges de personnel	54 450 €

En recettes :

↳ Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	17 978 €
↳ Chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	46 725 €

↳ **La Section d'investissement s'élève à 3 984 €.**

En dépenses :

↳ Chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	1 500 €
↳ Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	2 484 €

En recettes :

↳ Chapitre R 001	Résultat d'investissement reporté	3 984 €
------------------	-----------------------------------	---------

Adopté à l'unanimité

29. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE RAM 2020

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTÉ le budget annexe RAM 2020 qui se décompose comme suit :

↳ **de fonctionnement s'élève à 156 159 €.**

En dépenses :

↳ Chapitre D 011	Charges à caractère général	50 335 €
↳ Chapitre D 012	Charges de personnel	102 500 €
↳ Chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	857 €
↳ Chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 792 €
↳ Chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	675 €

En recettes :

↳ Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	7 435 €
↳ Chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	148 724 €

↳ **La Section d'investissement s'élève à 3 750 €.**

En dépenses :

↳ Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	3 750 €
-----------------	-----------------------------	---------

En recettes :

↳ Chapitre R 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	264 €
↳ Chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	857 €
↳ Chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 792 €
↳ Chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	837 €

PREND ACTE que le versement de la participation du budget général au budget annexe RAM pour un montant de 63 224 € est effectué en fin d'année en fonction des dépenses réalisées et des recettes perçues.

Adopté à l'unanimité

30. BUDGET : PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2020 (SDIS, SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS, MISSION LOCALE SARTHE NORD, SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA SARTHE)

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

RAPPELLE que, de par ses compétences statutaires, la Communauté de communes participe au financement de plusieurs structures.

INSCRIT, en conséquence, au titre de la participation au SDIS, un crédit de 533 539 € au budget primitif 2020.

PREND ACTE, par ailleurs, que la participation versée au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois est fixée en fonction de la population de l'Huisne Sarthoise.

INSCRIT en conséquence, un crédit de 86 067 € au budget 2020.

INSCRIT également un crédit de 43 033,50 € au titre de la contribution supplémentaire de 1,5 € par habitant, dans le cadre du transfert au Perche Sarthois des compétences SCOT et PCAET.

PREND ACTE pour la Mission Locale Sarthe Nord du maintien de la participation par habitant à 1,10 €.

DECIDE en conséquence, d'inscrire la somme de 32 384 € au budget 2020, soit : 29 440 habitants x 1,10 €

INSCRIT, au titre de la participation au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe un crédit de 12 270 € au budget primitif 2020 soit une cotisation de 0,40 € x 30 675 habitants.

Adopté à l'unanimité

**31. AP FONDS DE CONCOURS 2020 : VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
RELATIVE AUX FONDS DE CONCOURS 2020**

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

DECIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021
20-07 AP FONDS DE CONCOURS 2020 4420	Fonds de concours 2020	450 000 €	75 000 €	375 000 €

Adopté à l'unanimité

32. AE SPANC 2020-2022 : MISE A JOUR DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT CONTRAT SPANC POUR LA PERIODE 2020-2022

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

RAPPELLE que le marché pour la réalisation des contrôles SPANC pour la période du 01/01/2020 au 25/03/2020 a été attribué à la SAUR.

PREND ACTE que le marché est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020.

DECIDE de mettre à jour l'AE Contrat SPANC pour la période 2020-2022 en augmentant le montant de l'AE et en reportant les crédits de paiement 2019 sur les CP 2020 comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022
19-06 SPANC 2020-2022	Contrat de prestation pour la réalisation des contrôles SPANC pour la période du 01/01/2020 au 25/03/2022	190 000 €	75 000 €	85 000 €	30 000 €

Adopté à l'unanimité

33. AE SUIVI ANIMATION OPAH : MISE A JOUR DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR LE SUIVI ANIMATION OPAH

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

PREND ACTE que la société INHARI qui est missionnée par la Communauté de communes pour animer le dossier OPAH n'a pas procédé à la révision des prix depuis l'origine du contrat en 2017.

DECIDE de mettre à jour l'AE Suivi animation OPAH en augmentant le montant de l'AE et en modifiant le crédit de paiement 2020 comme suit :

N° AE	Libellé	Montant de l'AE	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
17-01 AE SUIVI ANIMATION OPAH	Suivi animation OPAH	245 260 €	54 028 €	58 940 €	44 205 €	88 087 €

Adopté à l'unanimité

34. AP EXTENSION COUTIER : CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME « EXTENSION DU COUTIER 2020 »

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

DECIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021
20-08 AP EXTENSION DU COUTIER 2020 4520	Acquisitions et aménagement dans le cadre de l'extension du Coutier	3 600 000 €	3 000 000 €	600 000 €

Adopté à l'unanimité

35. DETTE : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT EN VUE DU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE TERRAINS AU COUTIER

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

PREND ACTE que cinq établissements ont remis des offres.

DECIDE après analyse des offres de retenir celle de l'Agence France Locale qui présente les caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt : 2 500 000 €,
- Durée totale : 15 ans,
- Taux fixe : 0,46 %,
- Echéance : annuelle,
- Mode d'amortissement : échéances constantes,
- Base de calcul : 30/360.

AUTORISE le Président :

- à signer le contrat de prêt correspondant,
- à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités,
- à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

36. DETTE : OCTROI D'UNE GARANTIE AUTONOME A PREMIERE DEMANDE A L'AGENCE FRANCE LOCALE (SI L'OFFRE DE L'AFP EST RETENUE)

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

DECIDE que la Garantie de la Communauté de Communes est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que la Communauté de Communes est autorisée à souscrire pendant l'année 2020, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Communauté de Communes pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
- si la Garantie est appelée, la Communauté de Communes s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de Garanties octroyées par le Président au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

AUTORISE le Président, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté de Communes, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

- M. GUITTET pour demander les raisons d'une garantie à première demande alors que la CCHS a déjà des engagements auprès de l'Agence France Locale.
- M. REVEAU pour répondre que c'est le nom de la garantie, ce qui signifie que la CCHS devra intervenir à la première demande de l'agence France Locale.

Adopté à l'unanimité

37. URBANISME : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE PUBLIC AVAP DE LA FERTE-BERNARD

Rapport présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

RAPPELLE que le marché de transformation de la ZPPAUP de La Ferté Bernard en AVAP a été signé le 30 mai 2016 avec le groupement KARGO SUD – ECCE TERRA.

EST INFORME que la société KARGO SUD, mandataire du groupement, vient de prévenir la Communauté de communes de la liquidation judiciaire de la société ECCE TERRA.

PREND ACTE de la volonté de la société KARGO SUD de reprendre à son compte les missions restant à accomplir par ECCE TERRA et le solde des honoraires en découlant, soit la somme de 5 346,00 € HT.

DECIDE d'accepter ce transfert au profit de KARGO SUD.

AUTORISE le Président à signer un avenant actant cette décision et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

38. URBANISME : TARIFICATION 2020 DU SERVICE POUR LES COMMUNES NON MEMBRES DE L'HUISNE SARTHOISE

Rapport présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

PREND ACTE qu'il convient de fixer le tarif de la prestation de service urbanisme pour les communes extérieures à la CCHS.

DECIDE de retenir le même tarif que pour 2019 à savoir 3,30 € par habitant.

Adopté à l'unanimité

39. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS ENTRE LA REGION PAYS DE LA LOIRE ET INITIATIVE SARTHE POUR L'ANNEE 2020

Rapport présenté par M. André-Pierre GUTTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation

EST INFORME que le soutien aux associations en matière de développement économique nécessite de conventionner d'une part avec la Région Pays de la Loire, chef de file selon la loi NOTRe et d'autre part avec l'association Initiative Sarthe.

DECIDE d'apporter un soutien à cette association pour l'année 2020.

AUTORISE le Président à signer une convention 2020 avec la Région Pays de la Loire et avec l'association Initiative Sarthe.

DECIDE de verser une subvention 2020 à Initiative Sarthe de 8 630 € dans le cadre de ce dispositif partenarial.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

40. URBANISME : ELABORATION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Rapport présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

Interventions :

- M. BELLENCONTRE pour préciser qu'il préférerait que ce soit le nouveau conseil communautaire qui se prononce.
- M. TORCHE pour souligner que dans le cadre du Grenelle II, il n'y a pas d'enseignes hors agglomération. C'est un aménagement par rapport à la loi. Cela concerne uniquement les communes de Cherré-Au et de La Ferté Bernard. Pour le territoire, les panneaux muraux ne peuvent excéder 4 m². Si un règlement est mis en place, tous les panneaux supérieurs à 4 m² devront être déposés.
- M. REVEAU pour répondre qu'au regard de ces éléments, il propose d'ajourner le point.

Point ajourné

41. URBANISME : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « REGLEMENTS LOCAUX DE PUBLICITE INTERCOMMUNALES »

M. REVEAU propose d'ajourner ce point en lien avec le point précédent.

Point ajourné

42. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER MAYENNE SARTHE

Rapport présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise à l'Établissement public foncier local (EPFL) Mayenne-Sarthe d'une durée illimitée dont le siège est à Laval ;

APPROUVE les statuts ainsi que le règlement intérieur tels que présentés et joints à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

43. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ACQUISITION DE TERRAINS EN VUE DE L'EXTENSION DE LA ZA DU COUTIER

Rapport présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation

EST INFORME des caractéristiques de l'acquisition :

- Surface achetée (sous réserve d'une délimitation définitive suite aux opérations de bornage) : 32 ha 90 a 17ca décomposée comme suit :
 - o Pour le vendeur GFA du Grand Gêne, parcelles cadastrées : ZI 2, ZH 133, E 32p, E 30p, E 29p, E 27 soit une contenance de 28 ha 63 a 97ca.
 - o Pour le vendeur Mme Germond Madeleine, parcelle cadastrée : ZI 1.
- Prix d'achat : 6 € HT par m²,
- Indemnité d'éviction de 0,70 €/m² à prévoir pour les deux exploitants : M. Lelardeux Fabien et M. Millet Jérôme.
- Condition liée à l'acquisition :
 - o renonciation expresse des deux exploitants à leur droit de préemption sur les terres exploitées,
 - o conservation par les exploitants du bénéfice de leur récolte pour toutes les semis effectuées avant la présente délibération.

ERIGE comme condition essentielle de la vente que les acquisitions ne pourront avoir lieu que dans la mesure où les deux cessions sont concomitantes. Dans l'hypothèse où un des vendeurs et/ou un des exploitants s'y opposeraient, les présentes cessions n'auront plus de raison d'être.

PREND ACTE qu'une étude de recensement des zones humides sur l'emprise concernée n'a relevé aucune zone sur les terrains d'assiette, objet de la présente acquisition.

EST INFORME que le service des domaines consulté a rendu un avis le 13 janvier 2020 précisant que compte tenu des caractéristiques du bien, du marché immobilier local et du prix de vente annoncé des terrains après viabilisation, le prix retenu par le consultant n'appelle pas d'observation.

DECIDE de procéder à l'acquisition des terrains selon les conditions et caractéristiques définies ci-dessus.

PREND ACTE que l'acquisition interviendra avec les personnes précitées ou avec toute société s'y substituant.

DECIDE de charger Maître ALIX-CHAPDELAINÉ d'instrumenter.

PREND ACTE que les frais d'acquisition seront à la charge de la CCHS.

AUTORISE le Président à signer et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Interventions :

- M. NIEL pour faire une remarque sur le prix lié à la raréfaction des terres disponibles. Après viabilisation, il faudra répercuter le prix ainsi que les frais financiers. Les prix de vente ne pourront être ceux que nous avons connus à ce jour.
- M. HERMELINE pour souligner que le prix est trop élevé.
- M. REVEAU pour ajouter que tous les terrains dans les zones ne sont pas comparables. Par rapport à la loi NOTRe, la CCHS n'a pas rajouté de nouvelles zones mais s'est limitée à reprendre seulement ce qui était prév. A ce jour, la concurrence vient d'Orléans, de Chartres, du Mans. La CCHS a cette chance d'avoir préservé cette zone qui est déjà inscrite dans le PLU de Cherré-Au.
- M. HERMELINE pour demander pourquoi une zone n'a pas été faite à Connerré.
- M. REVEAU pour répondre que l'environnement de ces zones est différent. Lorsqu'il raisonne sur la surface, un investisseur construira non pas des bâtiments de 1000 m² ou de 2000 m² mais beaucoup plus grands. Au regard de la situation du territoire, on a aussi beaucoup d'atouts comme la stabilité de la fiscalité, l'absence de versement transport,

l'attractivité du territoire...Ce qu'il faut regarder, ce n'est pas le prix du foncier mais c'est le retour de fiscalité attendue, la création d'emplois, etc.

- M. LANDAIS pour rappeler la genèse de la zone de Connerré Beillé et notamment la difficulté liée au ferroutage.

Adopté à la majorité – 2 abstentions

44. PROMOTION DU TOURISME : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU PROFIT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Rapport présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/loisirs et prévention/santé

DECIDE de participer au budget de l'Office de tourisme communautaire en inscrivant au budget primitif 2020 une somme de 107 468 € (crédit inscrit au compte 6574 – Subventions aux associations, autres organismes et autres personnes de droit privé) à laquelle s'ajoutera le reversement de la taxe de séjour 2019.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

45. OPAH : SUBVENTION AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Rapport présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge du Logement et de l'aménagement numérique

PREND ACTE de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible d'une aide de la collectivité :

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
Monsieur Jacky LOISEAU (Duneau)	Energie	Très Modeste	12 614 €	11 956 €	11 502 €	1 196 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Madame Alice BARTEAU (La Ferté-Bernard)	Energie et Autonomie	Modeste	28 608 €	17 098 €	7 045 €	1 710 € + 3 420 € = 5 130 €	10% Plafonnés à 3 000 € + 20% Plafonnés à 4 000
Madame Marie-Rose JOUBERT (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Très Modeste	15 000 €	13 405 €	5 631 €	3 352 €	25% plafonnés à 4 500 €
Madame AMELOT Nicole (La Ferté-Bernard)	Energie	Modeste	10 021 €	9 279 €	5 622 €	928 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Madame PATRY Ginette (Saint Aubin des Coudrais)	Autonomie	Très modeste	9 984 €	8 524 €	6 531 €	1 633 €	25% Plafonnés à 4 500 €
Monsieur et Madame LETOURNEUR (Cherré-Au)	Autonomie	Très modeste	11 209 €	10 219,60 €	7 373 €	2 555 €	25% Plafonnés à 4 500 €
Monsieur et Madame YZON Benoit (Lamnay)	Energie	Modeste	22 928 €	20 000 €	14 673 €	2 000 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Monsieur VALLEE Lucien (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Modeste	5 914 €	5 377 €	5 788 €	1 076 €	20% Plafonnés à 4 000
Madame NIEL Gisèle (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Très modeste	11 571 €	10 160 €	7 092 €	2 540 €	25% plafonnés à 4 500 €
TOTAL			127 849 €	106 018,60 €	71 257 €	20 410 €	

DECIDE d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

VALIDE le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

46. CULTURE : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE CENTRE CULTUREL DE LA LAVERIE

DECIDE de participer au budget 2020 du Centre culturel de La Laverie à hauteur de 146 000 €, somme inscrite sur le budget 2020 de la Communauté de Communes au compte 65737 - *Subventions de fonctionnement – autres établissements publics locaux.*

Adopté à l'unanimité

47. CULTURE : FESTIVAL DE LA CHERONNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

EST INFORME que l'édition 2019 du Festival de la Chéronne ancré sur Saint Denis des Coudrais se déployait sur une autre commune du territoire à savoir Saint Maixent. Cette nouvelle formule a permis ainsi d'améliorer la fréquentation du festival et d'accroître sa notoriété

RAPPELLE que la Communauté de communes a octroyé en 2018 une subvention de 3 000 € et en 2019 une subvention de 8 033,05 €.

DECIDE d'attribuer une subvention de 12 000 €.

Interventions :

- M. HERMELINE pour demander le nombre de représentations ?
- M. REVEAU pour répondre 3 (Avezé, Saint Maixent, Saint Denis des Coudrais).
- M. HERMELINE pour répondre qu'il faudrait quand même qu'un certain nombre de concerts reste sur Saint Denis des Coudrais.
- M. REVEAU pour souligner que la subvention a augmenté chaque année et que différentes représentations ont été ajoutées dans d'autres communes. Il sera nécessaire que la nouvelle commission se saisisse de ce dossier. Il faudra se poser la question de savoir si l'événement doit rester communautaire ou devenir communal.

Adopté à l'unanimité

48. GENS DU VOYAGE : PARTICIPATION 2020 AU SMGV

Rapport présenté par M. Thierry RENVOIZE, Vice-président en charge des Moyens généraux et de la mutualisation

RAPPELLE que la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » a été transférée au Syndicat Mixte des Gens du Voyage depuis le 1^{er} février 2019.

EST INFORME des frais de fonctionnement du Syndicat pour 1,60 € par habitant.

DECIDE d'inscrire au compte 65548 – *Autres contributions* du budget 2020 la somme de 47 277 €.

AUTORISE le Président à régler cette participation de 47 276,80 € au SMGV.

Adopté à l'unanimité

49. SPORTS : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE VSF CYCLISME POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE CYCLISTE EDITION 2020

Rapport présenté par Mme Josette JACOB, Vice-présidente en charge de l'Enfance, jeunesse et sports

AUTORISE le Président à signer avec le VSF Cyclisme une convention de prestations de services pour l'organisation du Circuit cycliste de l'Huisne Sarthoise qui se déroulera le samedi 25 avril 2020 avec un départ et une arrivée sur la commune de Saint Martin des Monts.

INSCRIT des crédits pour un montant de 4 867 € au *Compte 6574 – Subventions aux associations et autres personnes de droit privé* au titre de la rétribution à verser au VSF Cyclisme.

AUTORISE le Président :

- à régler tous les frais qui en découleront,
- et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

50. SPORTS : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « SPORT, CULTURE ET HANDICAP DU PERCHE SARTHOIS »

Rapport présenté par Mme Josette JACOB, Vice-présidente en charge de l'Enfance, jeunesse et sports

RECONDUIT son soutien financier à l'association « Lesiour Soulbieu » qui organise cette année la 21^{ème} édition de la journée interrégionale d'activités motrices à La Ferté-Bernard : une opération qui s'adresse à des personnes handicapées relevant du sport adapté.

INSCRIT en conséquence, au budget 2020 la somme de 400 €.

AUTORISE le Président à verser cette subvention à l'association « Lesiour Soulbieu ».

Adopté à l'unanimité

51. GEMAPI : PARTICIPATION AU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

Rapport présenté par M. José PLANS, Vice-président en charge de l'Eau et GEMAPI

RAPPELLE que le Syndicat du Bassin de la Sarthe est issu de la transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) et est devenu depuis le 1^{er} janvier 2018 un syndicat mixte.

PREND ACTE que ce Syndicat doit impulser, faciliter et concourir à la gestion cohérente des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire : le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval.

EST INFORME que la contribution des membres est déterminée au prorata de la superficie située dans le périmètre de compétence du syndicat (pour 20%) et de la population concernée (pour 80%). Sur cette base, la contribution de la Communauté de communes s'élèverait à 2 053,92 € pour 2019.

DECIDE :

- de reconduire l'adhésion au Syndicat du Bassin de la Sarthe,
- et d'inscrire au budget 2020 une somme de 2 099 € afin de régler l'adhésion annuelle de 2 098,91 €.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Le 21 mars 2020

Le Président

M. Didier REVEAU

